

« En cas de violences conjugales, contacter le 39 19 ou le CIDFF »

Interview. Armelle Dupré, psychologue clinicienne au CIDFF du Gard accompagne les femmes battues.

Comment se positionne le Gard en termes de violences conjugales ?

Malheureusement, le Gard fait partie des départements qui se placent en haut des classements en matière de violences conjugales. Depuis le début de l'année 2018, nous avons eu à déplorer deux homicides. Un commis en début d'année à Nîmes. Et le second commis à Saint-Christol-Jez-Alès à l'été.

Avez-vous le sentiment que la parole des femmes se libère ?

Oui, petit à petit, elles osent en parler plus facilement, mais ça reste un vrai parcours du combattant.

Pourquoi ?

Parce que les victimes doivent toujours faire une multitude de démarches, qui représentent pour ces femmes des obstacles. À commencer par le fait de pouvoir porter plainte. À Nîmes, on leur oppose beaucoup de refus en leur présentant une multitude d'arguments : pas de certificat médical, pas d'ITT, ce n'est pas la bonne heure. Il manque souvent de bienveillance. Puis,



■ Armelle Dupré interviendra devant les professionnels. A. A.

ensuite, il leur faut prouver qu'elles subissent des violences. La loi prévoit que les SMS peuvent faire office de preuve, dans certains endroits on leur refuse. Puis parfois, les hébergements d'urgence où elles se réfugient avec leurs enfants sont situés à l'autre bout du département, alors que les petits sont scolarisés et ont leurs activités dans leur ville. Autant de difficultés, qui parfois les conduisent à craquer et

à retourner au domicile conjugal.

Comment sont gérés les traumatismes des enfants témoins de violences ?

Actuellement, il n'existe pas de structures spécifiques qui les prennent en charge. Or, ils sont aussi victimes et traumatisés, ne serait-ce et voire peut-être plus, qu'en étant témoin des violences commises sur leur maman. Les conséquences peu-

vent être terribles pour leur développement et les suivre très longtemps.

Les pères violents perdent-ils de fait la garde de leurs enfants ?

Non pas nécessairement. Ça dépend des faits. Dans la majorité des cas, les pères violents avec leur femme ne le sont pas physiquement avec leurs enfants. Et ne sont pas déçus de leurs droits. Très souvent, ils conservent un droit de visite et d'hébergement. Ce qui est très problématique pour la maman. Les homicides se produisent souvent dans ces moments-là. Mon intervention, cette après-midi, portera d'ailleurs sur comment aménager les droits de garde des enfants dans des séparations où il y a des violences conjugales.

Pour l'heure, les mamans violentées sont donc dans l'obligation de revoir leur ex ?

Oui, c'est une des grosses difficultés qui demeurent en France. Les femmes battues se retrouvent à devoir avoir des contacts avec leur ex-conjoint. Alors que lorsqu'elle prend la décision de s'en aller, on lui

répète qu'il faut absolument qu'elle coupe tout contact avec lui. Qu'elle disparaisse quasiment. Son adresse est tenue secrète, etc. Parce que l'on sait que les homicides se produisent le plus souvent au moment de la séparation et après quand ils se revoient, l'homme ne supportant pas qu'elle l'ait quitté. Le dispositif testé actuellement en Seine-Saint-Denis a de bons résultats. Les enfants sont conduits d'un domicile à l'autre par un professionnel formé, ce qui évite tout contact entre les parents et évite le pire.

Quels conseils donner aux femmes battues ?

Contactez le 39 19 ou CIDFF du Gard. Et en cas de décision de partir, emmener les enfants avec soi.

RECUEILLI PAR
ALISSANDRE ALLEMAND

DANS LE DETAIL

Programme

Ce mardi, de 9 h à 17 h 30 le CIDFF du Gard organise un grand colloque à destination des professionnels ayant pour thème : homicides conjugaux, quand l'amour finit en salle d'autopsie.